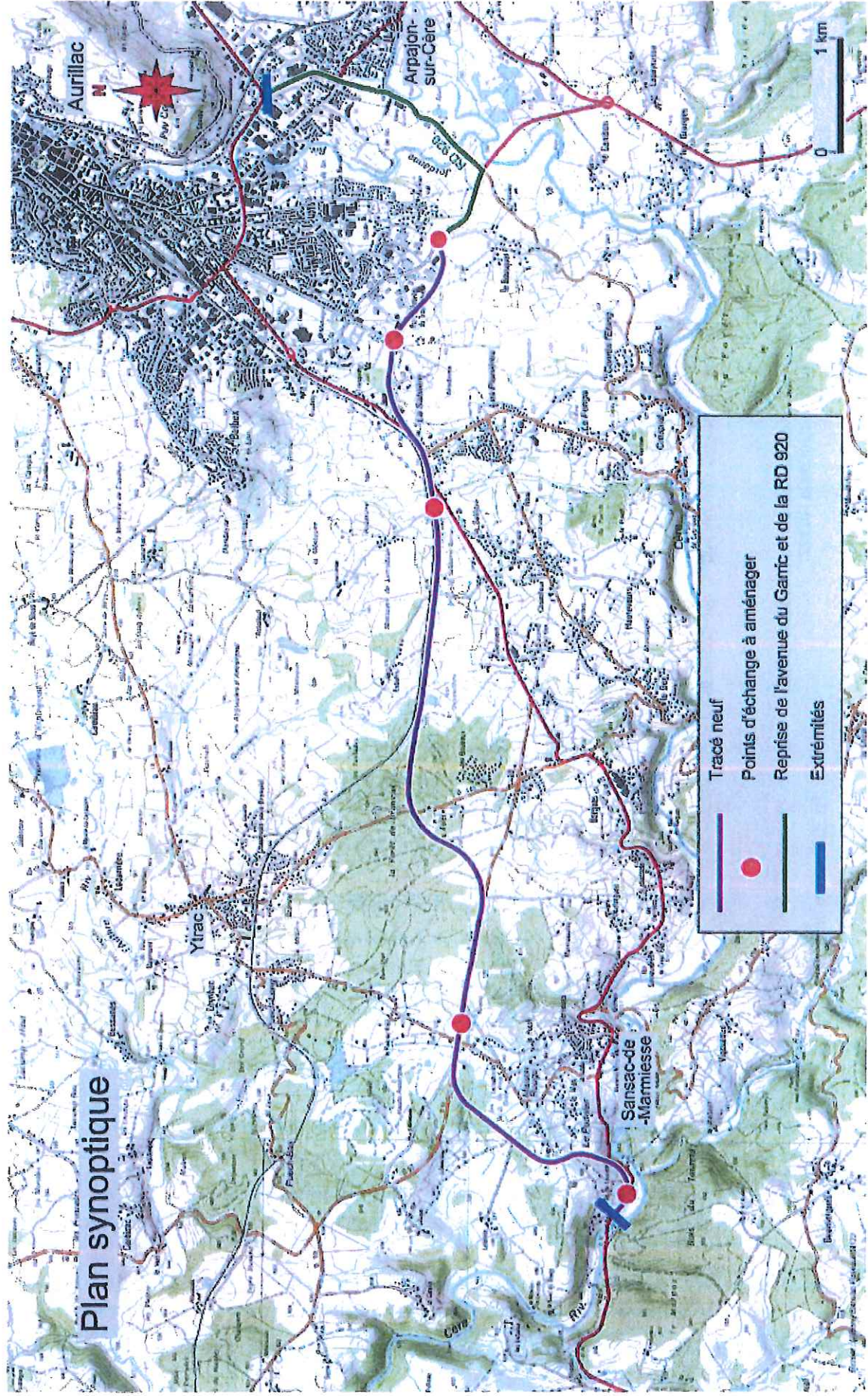


# Annexes

- Plan projet RN 122
- Procès-verbal de synthèse du 28 décembre 2017
- Réponses de la DREAL du 2 janvier 2018

# Projet RN 122 – déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac



## Procès-verbal de synthèse

---

**Objet :** Demande d'autorisation unique sollicitée par la DREAL Auvergne Rhône Alpes en application de l'ordonnance n° 2014 619 du 12 juin 2014 pour la réalisation des ouvrages soumis à l'article L214-3 du Code de l'Environnement dans le cadre du projet routier RN 122, déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac.

**Réf. :** Code de l'environnement – Article R 123.18

Arrêté n° 2017-1268 du 30 octobre 2017 de Madame le Préfet du Cantal prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique, rappelée en objet, et ouverte par l'arrêté préfectoral visé en référence s'est déroulée du 21 novembre au 22 décembre 2017.

Au cours des 6 permanences prévues à l'article 10 de l'arrêté précité, j'ai vu en entretien :

- ✓ Le 21 novembre 2017 à Sansac-de-Marmiesse, Monsieur Gibert
- ✓ Le 28 novembre 2017 à Ytrac Madame et Monsieur Defargues
- ✓ Le 4 décembre 2017 à Arpajon-sur-Cère, Madame et Monsieur Genot
- ✓ Le 14 décembre 2017 à Ytrac, Madame et Monsieur Fau puis Madame et Monsieur Delbert assistés de Monsieur Condamine expert agricole.
- ✓ Le 22 décembre 2017 à Sansac-de-Marmiesse, Madame Delbert.

Lors de la permanence du 7 décembre 2017 à Aurillac, je n'ai reçu personne.

Parallèlement, j'ai reçu des courriers :

- ✓ En mairie de Sansac-de-Marmiesse
  - Le 4 décembre 2017 de Messieurs Gérard et Philippe Serre (représentés par Monsieur Rambaud, expert agricole) et de Monsieur Gibert,
  - Du 29 novembre 2017 de Madame et Monsieur Defargues.
  - Du 30 novembre 2017 de Madame et Monsieur Gourgaud.
  - Du 14 décembre 2017 de Madame et Monsieur Genot.
  - Du 18 décembre 2017 de Madame et Monsieur Delbert.
- ✓ En mairie d'Ytrac
  - Du 6 décembre 2017 de Madame et Monsieur Mestries Jean-Claude.
  - Du 6 décembre 2017 de Madame et Monsieur Mestries Gérard.
  - Du 6 décembre 2017 de Madame Sablon et Monsieur Mestries Pierre.
  - Du 6 décembre 2017 de Madame et Monsieur Touzy Christian.
  - Du 6 décembre 2017 de Madame Touzy et Monsieur Casse.
  - Du 12 décembre 2017 de Madame et Monsieur Fau.
  - Du 20 décembre 2017 de Monsieur JL Schaff.

Pour l'essentiel ces courriers viennent confirmer les termes des entrevues indiquées ci-avant ou conforter une démarche.

En outre j'ai relevé sur les registres d'enquête mis à disposition du public les observations suivantes :

- ✓ A Sansac-de-Marmiesse
  - Du 28 novembre 2017 de Monsieur Baladier.
- ✓ A Arpajon sur Cère
  - Du 30 novembre 2017 de Monsieur Visy.
- ✓ A Ytrac
  - Du 21 décembre 2017 de Monsieur Madamour, co-président du COLSEB – Citoyen de la Terre.
  - Du 21 décembre 2017 de Monsieur JL Schaff, lequel a également déposé un courrier comme indiqué ci-dessus.
- ✓ A Aurillac
  - Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête.

Par ailleurs la consultation du site internet de la Préfecture du Cantal au terme de l'enquête publique ne fait état d'aucune observation formulée par voie électronique, ce qui m'a été confirmé téléphoniquement le 26 décembre 2017.

Enfin, j'ai effectué des visites sur le terrain :

- Le 28 novembre 2017 à Sansac-de-Marmiesse où j'ai rencontré Messieurs Gibert et Rambaud ainsi que Monsieur Guillon de SEGED.
- Le 7 décembre 2017 à Arpajon-sur-Cère pour vérifier la situation décrite par Madame et Monsieur Genot.
- Le 21 décembre 2017 à Ytrac pour appréhender les difficultés exposées par Madame et Monsieur Fau.

Le présent procès-verbal de synthèse comporte 2 parties :

- Les observations entrant dans le cadre de la présente enquête,
- Celles qui sont hors du champ.

## **1. Observations entrant dans le cadre de l'enquête**

### ✓ Requête de Messieurs Gibert et Rambaud

Après m'avoir exposé la situation lors de notre entrevue du 21 novembre 2017, Monsieur Gibert a cosigné avec Monsieur Rambaud un courrier, reçu le 4 décembre suivant, faisant part de vives inquiétudes quant aux conséquences des travaux de la nouvelle route sur l'alimentation en eau, tant en qualité qu'en quantité, des captages 4 et 5 situés dans l'emprise des travaux et du captage 6 situé plus à l'ouest.

Soulignant le caractère vital du maintien de cette ressource pour l'exploitation agricole (220 bovins) et le développement d'une activité maraîchère, Messieurs Gibert et Rambaud demandent qu'une étude approfondie soit menée et que des solutions techniques soient proposées préalablement à la réalisation du projet.

Cette préoccupation, aux dires de mes interlocuteurs, semble avoir été déjà évoquée à plusieurs reprises sans que des réponses ne soient apportées.

✓ Requête de Madame et Monsieur Fau

Ces personnes m'ont expliqué lors de notre entretien du 14 décembre à Ytrac, que les prairies dites « les prés du Pont de Laborie » dont ils sont propriétaires sont régulièrement inondées par les débordements du ruisseau de Quitiviers, jusqu'à rendre leur exploitation impossible et allant même jusqu'à des opérations de « sauvetage » de bovins.

Nonobstant mes explications sur la collecte des eaux de pluie Monsieur et Madame Fau s'inquiètent des conséquences inhérentes à la réalisation de l'emprise routière sur une situation déjà difficile.

Un courrier daté du 12 décembre 2017 m'a été remis à l'issue de cet entretien.

✓ Requête de Madame et Monsieur Genot

Après avoir entendu Madame et Monsieur Genot le 4 décembre à Arpajon-sur-Cère, j'ai hésité à considérer cette requête comme entrant dans le champ de l'enquête en cours. Le contenu du courrier du 14 décembre me conduit à réviser ma position initiale. En effet, sans doute avec quelque arrière-pensée, Monsieur Genot s'interroge sur le positionnement du bassin de rétention (B8) et soulève, au nom de la protection des abeilles, la question de la destruction de leur habitat... Et de ses ruches en l'occurrence.

✓ Requête de Madame et Monsieur Delbert

Madame et Monsieur Delbert, assistés de Monsieur Condamine expert agricole, que j'ai reçus le 14 décembre 2017 à Ytrac soulèvent divers points :

- Le positionnement du bassin de rétention n°4 serait erroné ; en effet celui-ci ne serait pas parallèle à la future route mais incliné d'environ 30° par rapport à celle-ci. Cette certitude est fondée sur le document d'expropriation conclu. N'ayant pas connaissance des conclusions de l'enquête parcellaire, en l'état je ne suis pas en mesure de donner quelque avis sur ce point.
- Les époux Delbert sont en négociation avec la commune d'Ytrac pour acquérir un chemin rural entre les parcelles BW 129 et 157 leur appartenant, passage sur lequel serait prévue la plantation d'une haie vive au titre des mesures compensatoires.
- Par ailleurs ils contestent l'identification de la propriété du puits 06 attribué à Monsieur Fel alors qu'ils en auraient fait l'acquisition auprès de la SAFER.
- En outre, un forage d'une profondeur de 45m, situé sur la parcelle BW 65 leur appartenant n'aurait pas été répertorié, ce qui semble exact puisque le seul forage ressortant du dossier « Loi sur l'eau » appartient à Monsieur Carsac.
- Enfin, Madame et Monsieur Delbert s'inquiètent également des conséquences, sur l'emprise routière, de ruissellement des pluies qui vont augmenter le débit du ruisseau de Quitiviers, lequel serait d'ores et déjà la cause de fortes dégradations des prairies situées en aval de la future route.

✓ Requête de Monsieur Baladier

Après consultation de la matrice cadastrale, j'ai compris que la requête de Monsieur Baladier portait sur le captage n°1 (situé sur une parcelle appartenant à Monsieur Ramon) dont il souhaite la préservation car il en utilise l'eau dans sa propriété située entre l'actuelle RN 122 et la Cère. Cette eau qui passe sous la route nationale alimente également une autre parcelle qui serait exploitée par Monsieur Domergue.

Je ne m'étendrai pas sur cette requête bien connue de la DREAL et de Monsieur G. Astaix qui, dans sa réponse du 29 novembre 2017 à la saisine directe de Monsieur Defargues du 27 précédent, a rappelé les options arrêtées dans ce secteur pour assurer les liaisons entre Ytrac et la future route.

Saint Cirgues de Jordanne le 28 décembre 2017

Roger Gaudy  
Commissaire Enquêteur